



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**POLICE  
NATIONALE**



## SAISON ESTIVALE 2022 : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PRÉVU DANS LE FINISTÈRE



Avec 1 200 km de côtes, des sites naturels et un patrimoine exceptionnel, **le Finistère est un département très touristique, la période estivale concentrant naturellement la grande majorité de ce tourisme.**

L'activité touristique dans le Finistère génère un chiffre d'affaires global annuel de plus d'un milliard d'euros représentant **15 000 emplois, soit 5 % de l'emploi** dans le département. Chaque année, ce sont **4 millions de touristes** qui visitent le département, dont 80 % de ressortissants nationaux.

En 2021, **26 millions de nuitées** (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) ont été enregistrées pour la saison. Les secteurs du bord de mer, notamment dans le Sud-Finistère, sont les plus prisés (Concarneau, Bénodet, Fouesnant) mais également le secteur de Crozon et la baie de Morlaix.

Plusieurs facteurs expliquent l'attrait pour la région :

- **Un patrimoine touristique et culturel d'exception** : plages, villes et bâtiments anciens, musées et aquariums, etc. Le Finistère compte 23 offices du tourisme et de nombreuses plages de physionomies variées. Océanopolis est le site touristique le plus visité de Bretagne avec 285 000 entrées par an.
- **Des activités nature accessibles** : baignade, activités nautiques, marche, randonnée, vélo, etc.
- **Des manifestations culturelles d'ampleur** : festivals en nombre, fêtes maritimes, animations locales, etc. En 2021, une cinquantaine d'événements en période estivale ont fait l'objet d'un suivi par les services de l'État. Si le même volume est prévu pour 2022, le contexte sanitaire est plus favorable à une affluence conséquente.
- **Une gastronomie et une identité culturelle typiques.**
- **Un climat tempéré susceptible d'attirer les personnes craignant la canicule.**

*La période estivale donne donc lieu à des bouleversements de physionomie du département, tant en population qu'en activités, impliquant un dispositif spécifique de la part des services de l'État.*

En matière de **lutte contre l'insécurité routière**, les forces de l'ordre assurent, durant cette période estivale, des **missions de prévention des infractions**, par une présence accrue sur les lieux de villégiature ou de transit, et **renforcent les opérations de contrôle.**

À l'occasion des grands départs, et durant toute la saison estivale, elles réalisent des **opérations coordonnées de sécurité routière, aléatoires ou ciblées dans les créneaux sensibles** (sorties d'établissements de nuit, sur la frange littorale notamment), ainsi que des **opérations de contrôle** (vitesse, alcoolémie) pour inciter à la prudence.

En 2021, ont ainsi été réalisés plus de **15 000 contrôles en matière de conduites addictives** en juillet et en août. En moyenne, ces contrôles se traduisent par **280 infractions mensuelles liées à l'alcool** (contre 220 pour le reste de l'année) et **125 infractions mensuelles liées aux stupéfiants.**

**Un dispositif de surveillance des plages est organisé** avec, d'une part, la présence des maîtres nageurs sauveteurs et, d'autre part, le renfort de moyens de surveillance. Ainsi, les forces de sécurité civile assurent deux missions principale: **la sécurité générale et la surveillance du littoral** (zones de plage et de baignade, dunes, zones de pêche à pied...).



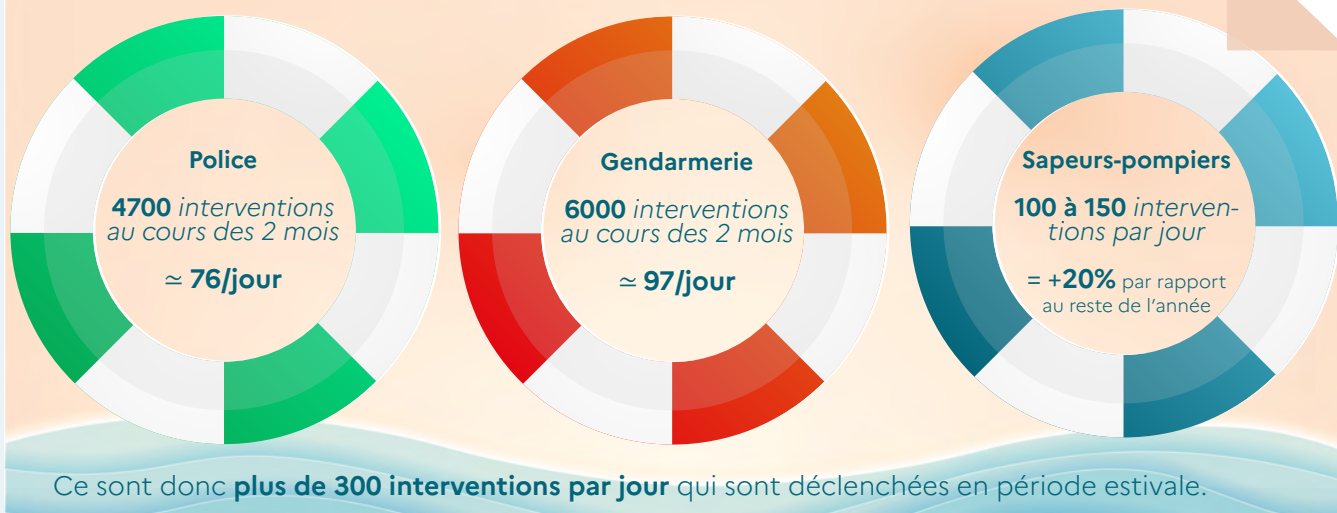
Les secteurs du bord de mer, notamment dans le Sud-Finistère, sont les plus prisés : Concarneau, Bénodet, Fouesnant, mais la presqu'île de Crozon et la Baie de Morlaix attirent également des touristes en nombre... La **fréquentation des plages**, en fonction de la météo, peut engendrer des **noyades accidentelles**. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2021, **87 noyades, suivies de 26 décès**, ont été comptabilisées en Bretagne.

Dans le domaine de la **lutte contre la délinquance estivale**, les forces de l'ordre œuvrent pour la **tranquillité des habitants, commerçants et vacanciers**. À l'occasion de **patrouilles quotidiennes**, elles surveillent **leur domicile ou leur commerce** et, dans les zones d'affluence saisonnière, elles renforcent leur présence. L'afflux de population attire également les **auteurs de cambriolages, vols et escroqueries**. En 2021, il y a eu en moyenne **300 cambriolages par mois** pendant les mois juillet et août soit près de deux fois plus que le reste de l'année.

Par ailleurs, cette période est également rythmée par de **nombreuses manifestations culturelles, fêtes maritimes ou animations musicales**. Sur les seuls mois de juillet et août de cette année auront lieu Festidreuz à Fouesnant, Les Vieilles charrues à Carhaix, Le festival de Cornouaille à Quimper, Le festival bout du monde sur la presqu'île de Crozon... **Cette particularité place le Finistère au 1<sup>er</sup> plan au niveau national sur le sujet des grands rassemblements**.

**Le phénomène des rave-parties fera, en outre, l'objet d'une vigilance toute particulière des services en raison des risques et comportements addictifs accrus pendant la période estivale.**

## INTERVENTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



## UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ADAPTÉ POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE CES RISQUES, AVEC PLUSIEURS PRIORITÉS FIXÉES POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

Afin de garantir la sécurité des Finistériens comme des touristes, **les services de l'État mettent en place des dispositifs de sécurité adaptés aux particularités de la période estivale dans le Finistère**. Cet été encore, **tous les services seront mobilisés pour assurer la sécurité** sur l'espace public, à domicile, au travail, à la plage, en mer, au restaurant, sur les marchés ou en festival.

### LA PRÉVENTION DES NOYADES ET LE SECOURS EN MER

La baignade est une activité très prisée pendant l'été, mais qui comporte également certains risques. Tous les ans, des nageurs sauveteurs de tous horizons veillent, sur les plages, à la sécurité des baigneurs.

Cette année, **26 postes de secours sur 54 vont être confiés aux sapeurs pompiers du SDIS 29 par 18 collectivités territoriales**. Ils sont ouverts tous les jours durant la saison estivale, du 30 juin au 1 septembre 2022. Cette année, **140 nageurs sauveteurs ont été engagés en qualité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) saisonniers** pour veiller à la sécurité des plages.

Chaque poste de secours est tenu, pendant les heures d'ouverture, par **au moins trois sapeurs-pompiers volontaires saisonniers**. Ces sapeurs-pompiers doivent être âgés d'au moins 18 ans, être titulaires du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), du PSE 1 et 2 (premiers secours en équipe), et avoir suivi une formation ouverte à distance spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.

*La prévention des risques d'accident sur la plage est une mission prioritaire pour le SDIS.*

L'activité des nageurs sauveteurs répond à trois missions principales :

- la prévention, essentiellement par des actions d'information auprès du public (emplacement du poste de secours, zone de baignade surveillée, points dangereux, niveau de surveillance, échanges avec les baigneurs...);
- la surveillance des zones de baignade ;
- l'assistance aux personnes.

**La SNSM mobilise également 58 sauveteurs**, pour les mois de juillet et août, répartis dans **19 postes de sauvetage**.

Par ailleurs, la **direction générale de la police nationale a délégué des nageurs sauveteurs issus des compagnies républicaines de sécurité** pour deux communes du Finistère, à Bénodet et à Pouldreuzic du 1<sup>er</sup> juillet au 28 août inclus.

*Chaque jour durant la saison, du lever au coucher du soleil, un plongeur, formé au sauvetage héliporté, est positionné à la base hélicoptère sécurité civile, de manière à optimiser les départs en mission de l'hélicoptère (Dragon 29).*

Enfin, il est à noter que **la saison 2022 sera marquée par un changement de la signalisation sur l'ensemble des plages françaises afin d'être en accord avec des normes internationales**. De triangulaires, les drapeaux de baignade vont devenir rectangulaires, sans que les couleurs du niveau de risque ne soient modifiées.



## QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR UNE BAINNADE SANS DANGER.

Si les causes de noyades sont multiples, se baigner en ayant la conscience altérée, par l'alcool ou les stupéfiants, constitue un risque majeur. Pour votre sécurité, pour celle de vos proches, **adoptez un comportement responsable** avant et pendant la baignade :

- assurez-vous de votre niveau de pratique : les baigneurs doivent pouvoir garder la tête sous l'eau pendant 10 secondes au moins 3 fois de suite et pouvoir nager 10 minutes en récupérant rapidement. S'ils n'y arrivent pas, il est préférable qu'ils ne s'éloignent pas de la plage ;
- choisissez les zones de baignade surveillée ;
- informez-vous sur les conditions de baignade ;
- prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner ;
- restez toujours avec vos enfants lorsqu'ils sont au bord ou dans l'eau ;
- entrez progressivement dans l'eau afin d'éviter l'hydrocution ou le malaise ;
- évitez de nager au-delà de 300 mètres du rivage ;
- respectez scrupuleusement les conseils de sécurité indiqués aux abords des postes de secours, en particulier la couleur des drapeaux.

L'intervention rapide des moyens de secours est une des clés de réussite des opérations de recherche et de sauvetage.

**Toute personne ayant connaissance d'un comportement manifestement imprudent ou d'un incident est invitée à le signaler, sans délai, aux services de police et de gendarmerie et aux sapeurs-pompiers en composant le 17, le 18 ou le 112.**



## LA LUTTE CONTRE TOUS LES COMPORTEMENTS À RISQUE ET LES VIOLENCES AUX BIENS ET PERSONNES

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les **actions de sécurité routière sont intensifiées pendant la période estivale**, notamment lors du chassé-croisé des vacanciers du mois de juillet et d'août ou à l'occasion des jours fériés et des ponts : **contrôles d'alcoolémie, de vitesse ou de comportements dangereux au sens large**.

Les déplacements accrus de véhicules sur les axes routiers du département durant ces périodes justifient pleinement ces mesures. À cette occasion, l'état général des véhicules, leur équipement et leur charge sont particulièrement surveillés et vérifiés. Ces actions pourront être organisées avec **l'appui des motards de la brigade motorisée de la DDSP et de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie départementale**.

### ATTEINTES AUX BIENS ET AUX PERSONNES

Les **forces de police et de gendarmerie vont prolonger et renforcer**, prioritairement la nuit, dans un but à la fois préventif et dissuasif, **la surveillance des zones sensibles**.

### PLAN DE LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES PIQÛRES LORS DE SOIRÉES

**Le Finistère est également touché par le phénomène des piqûres lors de soirées en discothèque ou festival. Les forces de l'ordre, en lien avec les procureurs de la République de Quimper et Brest, ont mis en place une procédure spécifique de remontée et de traitement de ces faits. Ces consignes conduisent un examen médical et des prélèvements à des fins d'analyse de façon systématique. Les personnes victimes de tels actes doivent se présenter immédiatement aux urgences (pour prévenir d'éventuelles infections et conduire les analyses toxicologiques à temps) puis déposer plainte.**

## PROTECTION CONTRE LES RISQUES ALIMENTAIRES ET LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL

Des **contrôles inopinés de restaurants et de débits de boissons** seront menés dans un but de **protection des vacanciers en termes d'hygiène et de consommation**.

Ce type d'opération est bien évidemment **intensifié durant les festivals et manifestations locales** amenant l'installation de divers commerces de restauration rapide et vente à emporter.

En outre, à titre préventif, **il va être systématiquement rappelé la réglementation relative à la vente d'alcool aux mineurs**, aux responsables d'établissements vendant des boissons à emporter.



### OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Cette action, vise à assurer **une surveillance à la carte des domiciles durant l'absence de leurs occupants** qui en ont fait la demande préalablement.

Ainsi, des **patrouilles quotidiennes et aléatoires, avec prises de contact éventuelles avec le voisinage**, sont effectuées par les forces de sécurité chargés d'accomplir ce qui constitue une mission de Police à part entière.

Les **déclinaisons locales de l'Opération Tranquillité Vacances sont renforcées**, dans certains cas, par la mise en œuvre de **l'Opération Tranquillité Seniors, qui vise à accroître la surveillance des territoires les plus exposés aux cambriolages et aux agressions des personnes âgées** ainsi qu'à **signaler aux services compétents les situations anormales ou d'isolement de ces aînés** afin de **prévenir tout acte délinquant ou l'aggravation des situations de fragilité**.

*Cette procédure permet aux personnes âgées qui le souhaitent de bénéficier de mesures de protection particulières prenant la forme de contacts individualisés.*



## POUR ASSURER CES MISSIONS, DES MOYENS CONSÉQUENTS SONT MIS EN PLACE, NOTAMMENT À L'AIDE DE RENFORTS

Les forces de l'ordre, épaulées par des renforts assureront leurs missions de préservation de l'ordre public, de prévention, de lutte contre la délinquance et de réponse aux victimes.

### LA MOBILISATION DES MILITAIRES ET DE LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

En 2022, **le département recevra des renforts du dispositif Sentinelle**, notamment pour patrouiller dans le cadre du plan Vigipirate.

En parallèle, la **gendarmerie du Finistère va recevoir le renfort de 38 gendarmes mobiles** du 17 juillet au 29 août et de **56 réservistes** du 8 juillet à fin août.

Pour compléter cette articulation opérationnelle, **les moyens du groupement de gendarmerie pourront être injectés pour assurer la concentration des efforts sur les secteurs et durant les périodes ciblées** (brigades nautiques, EDSR, équipes cynophiles, CROSS, CDOS, cellule renseignements, CIC, etc.).

### LE DÉPLOIEMENT DES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE

Cet été, l'ensemble des missions de préservation de l'ordre public sera assuré **grâce au plein engagement du personnel des quatre circonscriptions de sécurité publique** (Quimper, Brest, Morlaix, Concarneau).

En complément et en fonction de la nature des événements, les circonscriptions de sécurité publique recevront également **le renfort d'unités spécialisées** (brigade d'intervention, brigades anti-criminalité).

Par ailleurs, des **réservistes de la police nationale sont également engagés sur des missions locales**, afin de **renforcer les effectifs présents sur des missions de sécurisation des festivals et des festivités du 14 juillet** ainsi que des **missions de police générale ou charges judiciaires** durant les mois de juillet et d'août.

### LA PRÉSENCE RENFORCÉE DE SAPEURS-POMPIERS SAISONNIERS

Durant la période estivale, le **SDIS procédera au recrutement de 27 sapeurs-pompiers saisonniers**.

Ces derniers vont venir **renforcer certains centres** (Lesneven, Quimperlé, St Pol de Léon, et Douarnenez), ou permettre de **disposer d'une équipe en garde postée dans d'autres** (Ouessant, St Renan, Bénodet, Fouesnant, Pont-Aven, Huelgoat, Ile de Batz, Audierne, et Cap Caval) permettant ainsi de favoriser la rapidité des interventions.



